



VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

RAPPORT ANNUEL SUR
L'APPLICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1434-2018 CONCERNANT LA GESTION
CONTRACTUELLE POUR L'ANNÉE 2024
(1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024)



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

**RAPPORT ANNUEL SUR
L'APPLICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1434-2018 CONCERNANT LA GESTION
CONTRACTUELLE POUR L'ANNÉE 2024
(1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024)**

ARTICLE 1. PRÉAMBULE

L'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (ci-après, « LCV ») exige que des règles régissant la passation des contrats soient prévues au Règlement de gestion contractuelle (ci-après, « RGC ») de la municipalité. Le RGC prévoit notamment des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil exigeant l'appel d'offres public, mais également différentes mesures visant entre autres la rotation des cocontractants relativement à l'octroi de contrat.

Le seuil obligeant l'appel d'offres public était de 133 800 \$ en 2024.

ARTICLE 2. OBJET

Ce rapport a pour principal objectif de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la municipalité en renseignant les citoyens sur l'application des mesures prévues à son règlement.

Conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*, ce rapport est déposé annuellement lors d'une séance du conseil municipal.

ARTICLE 3. LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Le Règlement numéro 1434-2018 concernant la gestion contractuelle à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a été adopté le 4 juin 2018 par le conseil municipal. Il a, par la suite, subi plusieurs amendements dont trois afin d'assurer la rotation des fournisseurs relativement aux contrats octroyés de gré à gré.

La Ville peut conclure de gré à gré tout contrat comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil obligeant un appel d'offres public tout en respectant certaines mesures prévues dans son règlement de gestion contractuelle.

Le règlement numéro 1434-2018 concernant la gestion contractuelle peut être consulté à l'adresse suivante :

<https://www.villescjc.com/vie-municipale/administration/appels-doffres-et-gestion-contractuelle>

ARTICLE 4. LES MODES DE SOLLICITATION

La Ville peut conclure des contrats selon les trois principaux modes de sollicitation : le contrat conclu de gré à gré selon les règles prévues au Règlement numéro 1434-2018 concernant la gestion contractuelle, celui conclu à la suite d'un appel d'offres sur invitation, ou le contrat conclu à la suite d'un appel d'offres public.

Pour déterminer le mode de sollicitation à utiliser, l'organisme municipal tient compte de l'estimation de la dépense du contrat qu'il désire octroyer ainsi que des dispositions législatives et réglementaires à cet égard.

Il est à noter que la Ville ne peut diviser un contrat en plusieurs contrats en semblable matière, sauf si cette division est justifiée par des motifs de saine administration ou si un contrat est nécessaire dans le cadre d'un recours devant un tribunal, un organisme ou une personne exerçant des fonctions judiciaires ou juridictionnelles.

Règles de passation des contrats de gré à gré en vigueur du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

4.1. Contrat, dont la dépense est inférieure à 25 000 \$, conclu de gré à gré

Le Règlement de gestion contractuelle ne prévoit aucune règle spécifique à ce type de contrat. Pour l'année 2024, tous les contrats dont la dépense est inférieure à 25 000 \$, conclus de gré à gré, l'ont été selon les règles en vigueur.

4.2. Contrats dont la dépense est supérieure à 25 000 \$, mais inférieure au seuil obligeant l'appel d'offres public

La Ville prévoit des règles de passation des contrats qui comportent une dépense supérieure à 25 000 \$, mais inférieure au seuil obligeant l'appel d'offres public dans son règlement sur la gestion contractuelle (RGC) à l'article 2.7.

« ARTICLE 2.7 Contrats de gré à gré, et mesures pour assurer la rotation des éventuels cocontractants

La Ville peut conclure de gré à gré tout contrat comportant une dépense d'au moins 25 000\$, mais inférieur au seuil obligeant un appel d'offres public en vertu de l'article 573 de la *Loi sur les cités et les villes*.

Pour conclure un tel contrat, les mesures suivantes pour favoriser la rotation des cocontractants doivent être respectées :

- a) Le premier contrat donné à un cocontractant est octroyé de gré à gré;
- b) Tout contrat susceptible d'être octroyé par la suite dans une même année civile à un cocontractant visé au paragraphe précédent est aussi octroyé de gré à gré, mais de la façon suivante :
 - a. Au moins cinq (5) jours avant la conclusion du contrat, la Ville doit faire une demande de prix auprès de deux prestataires en plus du cocontractant visé au paragraphe précédent;
 - b. La Ville doit adjuger le contrat au prestataire ayant présenté le prix le plus bas.

4.3. Contrats dont la dépense est supérieure au seuil obligeant l'appel d'offres public

La Ville doit afficher sur le SEAO (Système électronique d'appel d'offres), un appel d'offres publique afin de pouvoir octroyer un contrat dont la dépense estimée est supérieure au seuil obligeant l'appel d'offres public. La Ville doit aussi respecter des délais minimaux de réception des soumissions.

ARTICLE 5. APPLICATION DES DIFFÉRENTES MESURES DU RÈGLEMENT

Les différentes mesures prévues au RGC ont été respectées lors de l'octroi de contrats en 2024. Ainsi les règles prévoyant :

- Le respect des lois visant à lutter contre le truquage des offres;
- Le respect de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* et du Code de déontologie des lobbyistes adopté en vertu de cette loi;
- La prévention des gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption;
- La prévention des situations de conflits d'intérêts;
- Toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demande de soumissions et de la gestion du contrat qui en résulte;
- L'encadrement de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat;
- La rotation des contrats des éventuels cocontractants;
- L'achat de biens et de services québécois ou d'entreprises ayant un établissement au Québec;
- Le respect de la Charte de la langue française;
- Le respect des obligations de la *Loi sur les contrats des organismes publics* obligeant les soumissionnaires à signer une déclaration d'intégrité relative à leur contrat.

Également, avant l'octroi d'un contrat par le conseil municipal, ce dernier est soumis au comité de gestion contractuelle, formé de la greffière et directrice des affaires juridiques ainsi que de la trésorière, vérifie si les règles de gestion contractuelle prévues au RGC de la Ville ont été respectées.

ARTICLE 6. OCTROI DE CONTRATS

Voici les sommaires des contrats octroyés en 2024 par un processus d'appel d'offres public, sur invitation ou de gré à gré de 25 000 \$ à 133 800 \$ par catégorie :

ASSURANCES (Exception de l'article 573.3 L.C.V.)		
FQM Assurances inc.	Renouvellement des assurances générales 2024	295 546.69 \$
CONSTRUCTION		
APPEL D'OFFRES PUBLIC (Plus de 133 800 \$)		\$ SANS TAXES
Beauvais & Verret inc.	Agrandissement de la caserne et le réaménagement intérieur de la partie existante	3 834 800.00 \$
TOTAL		3 834 800.00 \$
APPEL D'OFFRES SUR INVITATION (25 000 \$ à 138 800 \$)		
Aucun		- \$
GRÉ À GRÉ (25 000 \$ à 133 800 \$)		
André Martel et Fils inc.	Réaménagement du Chemin La Liseuse	29 040.00 \$
ADV Excavation inc.	Stabilisation d'une section de talus sur la route Montcalm	79 540.00 \$
Clôtures Alpha	Nouvelle clôture au terrain de balle	64 939.70 \$
Filets Nad's (9216-0498 Québec inc.)	Fourniture et installation d'un filet protecteur au terrain de balle	58 450.00 \$
Wesco Distribution Canada LP	Poteaux d'éclairage du terrain de balle	66 272.85 \$
TOTAL		298 242.55 \$
TOTAUX		4 133 042.55 \$

APPROVISIONNEMENT		
APPEL D'OFFRES PUBLIC (Plus de 133 800 \$)		\$ SANS TAXES
WAJAX Ltée	Acquisition d'un chargeur sur roues	260 777.00 \$
Aebi Schmidt Canada inc.	Acquisition d'un camion 10 roues	374 950.00 \$
TOTAL		635 727.00 \$
APPEL D'OFFRES SUR INVITATION (25 000 \$ à 133 800 \$)		
Aucun		- \$
GRÉ À GRÉ (25 000 \$ à 133 800 \$)		
PG Solutions	Renouvellement annuel des contrats d'entretien et de soutien des applications	64 799.00 \$
IT Cloud Solutions (9078-3184 Québec inc)	Renouvellement contrat service hébergement et licences Microsoft et antivirus	66 804.83 \$
Collectif Canopée	Plantation d'arbres d'alignement	36 994.53 \$
Maralix Informatique enr.	Support informatique et projet de migration	70 248.38 \$
Productions Danse Intense (Les)	Camp de jour spécialisé de danse et cirque	130 500.00 \$
Équipements E.M.U. Ltée	Acquisition d'un chariot élévateur au nouveau bâtiment de la Division parcs et bâtiments	46 691.00 \$
TechniPC Informatique inc.	Acquisition de matériel informatique	44 881.18 \$
Centrale des appels d'urgence de Chaudière-Appalaches (La) CAUCA	Contrat de service gestion des appels 9-1-1	80 000.00 \$
Germain Chevrolet Buick GMC inc.	Acquisition d'une camionnette (3/4 tonne) pour la Division parcs et bâtiments	69 692.41 \$
Kia Val-Bélair (9358-5677 Québec inc)	Acquisition d'un véhicule électrifié pour le Service de l'urbanisme	40 157.50 \$
Métal Pless inc.	Acquisition d'une gratte extensible	50 175.00 \$
ADV Excavation inc.	Fourniture de sable AB-10	32 375.00 \$
Richard et Cie inc	Achat d'étagères pour le bâtiment de la Division parcs et bâtiments	74 484.87 \$
Selco inc	Fourniture de sel de déglacage	72 016.00 \$
WAJAX Ltée	Achat d'une génératrice pour le centre d'urgence Anne-Hébert	97 830.00 \$
Capital Propane inc.	Fourniture de gaz propane	38 576.02 \$
Richard et Cie inc	Acquisition d'équipements salle nautique et atelier caserne	31 632.42 \$
Aréo-Feu Ltée	Acquisition d'un support et d'une armoire de séchage	30 165.00 \$
Brick Warehouse LP (The)	Acquisition d'ameublement	33 909.70 \$
Techno Feu inc.	Réparation d'un bris majeur du camion autopompe-citerne 212	27 725.00 \$
Groupe Harnois inc. (Le)	Fourniture d'essence des véhicules municipaux	65 000.00 \$
TOTAL		586 939.22 \$
TOTAUX		1 222 666.22 \$

SERVICES PROFESSIONNELS		
APPEL D'OFFRES PUBLIC (Plus de 133 800 \$)		\$ SANS TAXES
APPEL D'OFFRES SUR INVITATION (25 000 \$ à 133 800 \$)		\$ SANS TAXES
Merox Architecture inc.	Honoraires professionnels en architecture pour le réaménagement intérieur au garage municipal	24 760.00 \$
TOTAL		24 760.00 \$
GRÉ À GRÉ (25 000 \$ à 133 800 \$)		\$ SANS TAXES
Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L.	Audit des états financiers 2024, 2025 et 2026	105 200.00 \$
Corporation du Bassin de la Jacques-Cartier (CBJC)	Diagnostic du Lac Saint-Joseph	29 334.00 \$
Société protectrice des animaux de Québec (SPA)	Renouvellement de la convention avec la Société protectrice des animaux de Québec (SPA) pour le recensement et la gestion de la vente des licences	94 860.00 \$
Honeywell Limitée	Entretien des systèmes de ventilation et de climatisation des bâtiments mui	24 356.22 \$
Merox Architecture inc.	Surveillance des travaux en architecture pour l'agrandissement de la caserne	21 000.00 \$
CBTEC inc.	Surveillance des travaux (structure & génie civil) pour l'agrandissement de la caserne et le réaménagement intérieur de la partie existante	24 083.00 \$
CBTEC inc.	Honoraires professionnels en ingénierie pour le réaménagement intérieur du garage municipal	17 168.10 \$
Logiciel (Gestion Gaétan Labrecque inc.)	Exécution des projets informatiques prévus au bilan de santé et de sécurité de l'infrastructure et des actifs informatiques	114 225.00 \$
Corporation du Bassin de la Jacques-Cartier (CBJC)	Élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable	61 120.00 \$
TOTAL		899 946.51 \$
TOTAUX		930 716.51 \$

ARTICLE 7. PUBLICATIONS

En vertu du paragraphe 2 de l’alinéa 2 de l’article 477.6 de la *Loi sur les cités et villes*, la liste de tous les contrats octroyés en 2023 comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant lorsque l’ensemble de ces contrats comportent une dépense totale de plus de 25 000 \$ est publiée sur le site Internet à l’adresse suivante : <https://www.villescjc.com/ville/vie-democratique/gestion-contractuelle>.

La liste des contrats de plus de 25 000 \$ octroyés en 2023 par la Ville est également publiée sur le site de la Ville par le biais d’un lien du Système électronique d’appel d’offres (SEAO) peu importe le mode d’octroi de contrat utilisé. Ce lien est maintenu en permanence, comme le prévoit la loi.

Elle est également disponible directement sur SEOA en cliquant sur le lien : <https://seao.gouv.qc.ca/contrats-par-organisation>.

ARTICLE 8. PLAINTE

La [Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumission publique ou de l'attribution d'un contrat](#) fait l'objet d'une publication sur le site Internet de la Ville. Aucune plainte n'a été reçue concernant l'application du Règlement concernant la gestion contractuelle.

ARTICLE 9. SANCTION

En 2024, aucune sanction n'a été appliquée concernant l'application du Règlement concernant la gestion contractuelle.

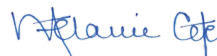
ARTICLE 10. CONCLUSION

La Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier assure le maintien à jour de ses mécanismes de gestion contractuelle afin de garantir le respect des règles de transparence et d'équité qu'elle se doit d'appliquer dans son quotidien.

Signé à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 29 mai 2026



**Julie Cloutier
TRÉSORIÈRE ET DIRECTRICE
GÉNÉRALE ADJOINTE**



**Mélanie Côté
ASSISTANTE-GREFFIÈRE**

Rapport annuel 2024 gestion contractuelle

Final Audit Report

2026-06-01

Created:	2026-05-29
By:	Mélanie Côté (melanie.cote@villescjc.com)
Status:	Signed
Transaction ID:	CBJCHBCAABAApLkp3XPY83DeGfUFpWtVGOfI5HGOvPvI

"Rapport annuel 2024 gestion contractuelle" History

-  Document created by Mélanie Côté (melanie.cote@villescjc.com)
2026-05-29 - 1:57:20 PM GMT
-  Document emailed to Julie Cloutier (julie.cloutier@villescjc.com) for signature
2026-05-29 - 1:58:02 PM GMT
-  Email viewed by Julie Cloutier (julie.cloutier@villescjc.com)
2026-05-29 - 4:00:35 PM GMT
-  Document e-signed by Julie Cloutier (julie.cloutier@villescjc.com)
Signature Date: 2026-05-29 - 4:00:55 PM GMT - Time Source: server - Signature Appearance Selected: IMAGE
-  Document emailed to Mélanie Côté (melanie.cote@villescjc.com) for signature
2026-05-29 - 4:00:57 PM GMT
-  Email viewed by Mélanie Côté (melanie.cote@villescjc.com)
2026-06-01 - 3:06:25 PM GMT
-  Document e-signed by Mélanie Côté (melanie.cote@villescjc.com)
Signature Date: 2026-06-01 - 3:06:40 PM GMT - Time Source: server - Signature Appearance Selected: IMAGE
-  Agreement completed.
2026-06-01 - 3:06:40 PM GMT